



Commune de Valloire

Marché de services à procédure adaptée

**Marché de transports sanitaires en ambulances
suite à prise en charge par la SEM Valloire**

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Collectivité territoriale : Mairie de Valloire - 73450 Valloire - Savoie (73)

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire : Jean-Pierre ROUGEAUX

Mode de passation :

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Identifiants :

Ordonnateur	Monsieur le Maire de la Commune de Valloire
Comptable public assignataire	Monsieur le trésorier de Saint-Michel-de-Maurienne
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés publics	Monsieur le Maire de la Commune de Valloire - 73450 Valloire
Maître d'ouvrage	Commune de Valloire

ARTICLE 1- LE(S) CONTRACTANT(S)

☐ Entreprise

☐ Groupement d'entreprises

Entreprise ou Mandataire du groupement

Je, soussigné (nom & prénom) :

Agissant ☐ en mon nom personnel
☐ au nom et pour le compte de la
société Domicilié à ou ayant son siège social à

Numéro d'identification SIRET :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au Registre du Commerce :

Cotraitant

Je, soussigné (nom & prénom) :

Agissant ☐ en mon nom personnel
☐ au nom et pour le compte de la société

Domicilié à ou ayant son siège social à

Numéro d'identification SIRET :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au Registre du Commerce :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP),

☐ m'engage (nous engageons), sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) liant toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 2 PRIX

2.1 Montant de l'offre

Le présent marché est conclu à prix **fixes**.

Les prestations du présent marché sont rémunérées par application du bordereau de prix intégré au cahier des clauses particulières, en fonction des quantités réellement exécutées.

2.2 Créance présentée en nantissement ou cession

Après la notification du marché, le titulaire pourra solliciter de la collectivité la délivrance d'une copie certifiée conforme de l'original de l'Acte d'Engagement dans les conditions de l'article 106 du code des Marchés Publics.

Cette copie en « **exemplaire unique** » (ou copie de l'acte spécial pour les sous-traitants) est revêtue d'une mention dûment signée, par elle, indiquant que cette pièce est délivrée en « unique exemplaire » en vue de permettre au titulaire de céder ou de nantir des créances résultant du marché.

Dans le cas d'un marché exécuté par un groupement solidaire, il est délivré un exemplaire unique au nom du groupement, dès lors que les travaux réalisés par les entreprises ne sont pas individualisés. Si les travaux sont individualisés, un exemplaire unique correspondant à la part des travaux qu'elle exécute est délivré à chaque entreprise.

ARTICLE 3 DUREE DU MARCHE - DELAI D'EXECUTION

Les dispositions relatives à la durée du marché et au délai d'exécution sont prévues dans le cahier des clauses particulières.

ARTICLE 4 DOCUMENTS A REMETTRE EN COURS D'EXECUTION

En application des dispositions combinées du code des marchés publics et du code du travail, le titulaire sera tenu de fournir au service gestionnaire du marché les documents suivants :

1. Une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois ;
2. Une attestation sur l'honneur de dépôt auprès de l'administration fiscale de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
3. Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10 à 12 et L1221-13, L3243-1-2-4 et L3243-1 à 5 du code du travail.

ARTICLE 5 PAIEMENTS

Le comptable assignataire des paiements est :

Monsieur le trésorier de Saint-Michel-de-Maurienne
73140 SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte :

☐ **Prestataire unique :**

Banque:

Au nom de:

Sous le numéro

Clé RIB

Code Banque

Code Guichet

☐ **Groupement conjoint :**

Banque:

Au nom de:

Sous le numéro

Clé RIB

Code Banque

Code Guichet

Le délai de mandatement est fixé à 30 jours, conformément aux termes de l'article 98 du Code des Marchés Publics.

CADRE RESERVE A(UX) L'ENTREPRENEUR(S)

Fait en un seul original

A : le :

Mention(s) manuscrite(s) « lu et approuvé », signature(s) de l' / des entrepreneur(s) :

CADRE RESERVE A LA COLLECTIVITE

Acceptation de l'offre

Est acceptée l'offre pour valoir acte d'engagement,

A : le :

Le représentant du pouvoir adjudicateur,
Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.